



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 29 Septembre au 1er Octobre 2023 est assurée par :

Mr Joël MALIN au 06.32.42.03.42

## Rappel ! Rapport pour carton rouge

### Licencié exclu du terrain

Tout licencié exclu du terrain doit faire parvenir  **systématiquement et obligatoirement un rapport à la Commission de Discipline** avant le mardi midi qui suit la rencontre.

A défaut, il sera sanctionné d'un match ferme supplémentaire par rapport à sa sanction initiale.

## ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

Elle aura lieu le **Samedi matin 4 Novembre 2023** à VIRIAT (salle des fêtes).

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter :

- des **vœux pour l'assemblée générale** devront les transmettre au siège du District pour le **Jeudi 5 Octobre 2023 inclus** par voie électronique ou postale (date de la poste faisant foi).
- des question(s) diverse(s) : avant le 5 Octobre 2023 inclus.



## RAPPEL IMPORTANT !

### Correspondance par mail

Nous rappelons que, pour être prise en compte, toute correspondance par mail doit émaner de la **boîte officielle du club** et qu'elle doit être signée **du nom de l'expéditeur.**

### Protocole de serrage de mains

Devant une recrudescence du Covid, **le protocole d'avant match de serrage de mains est interdit.**

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

« Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission des Arbitres a proposé au bureau du District de limiter les récusations d'arbitres à 3 personnes par club au maximum pour la saison qui débutera ce week-end.

Pour rappel, les récusations doivent se faire avant le début du championnat et les clubs ayant déjà fait des demandes seront informés de cette décision.

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 26.09.2023

### CERTIFICATS MEDICAUX

NGUYEN BUTTIN TRA : certificat médical de contre- indication à l'arbitrage du 22.09.2023 au 29.09.2023.

### COURRIERS ARBITRES

NEMERY Cédric : courrier reçu.

EL KASRI Youssef : courrier reçu.

DUTHION Vincent : demande d'observation.

LANDAIS Yann : courrier reçu.

BONNOT Kévin : demande d'observation.

### COURRIERS CLUBS

C S LAGNIEU : demande d'arbitre officiel en U 15 D2 pour le 01.10.2023.

U S TROIS RIVIERES : demande d'arbitres officiels.

F C COTIERE LUENAZ : courrier reçu.

F C PLAINE TONIQUE : courrier reçu.

Le Président  
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire  
Pierre HERMANN

FOOT AIN

## FORMATION INITIALE ARBITRE

**Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant**

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Dimanche 29 Octobre 2023 sur la journée
- Mercredi 1er Novembre 2023 sur la journée
- Samedi 04 Novembre 2023 sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>  
ou [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)

## FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Merci aux clubs de AS Misérieux Trévoux, Valserhône FC, O. Sud Revermont 01, Bresse Foot 01 et FC Veyle Saône pour leur accueil lors des formations arbitres semi-officiels.

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2023-2024) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel.

***Pour toutes personnes formées avant Octobre 2017, sous réserve de recyclage non fait, ne peuvent plus occuper la fonction d'arbitre assistant semi-officiel.***

NOM	PRENOM	CLUB lors de la formation passée en 2017	Date formation	Date formation
ALLAIN	Didier	Plastics Vallée FC	07/10/2017	07/10/2023
BARON	Yann	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
BERNARDINI	Didier	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
BILLOUD	Grégory	AS Bagé	20/09/2017	20/09/2023
BOZONNET	David	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
BRIDAY	Serge	FC Manziat	20/09/2017	20/09/2023
CHARANCE	Lucie	Bellegarde CO	07/10/2017	07/10/2023
COTTIER	Jonathan	FC Valserine	07/10/2017	07/10/2023
CURT	Loïc	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
DESIRAT	Sébastien	FC Dombes Bresse	20/09/2017	20/09/2023
FIorentini	Pascal	Bellegarde CO	07/10/2017	07/10/2023
GEORGES	Emmanuel	FC Valserine	07/10/2017	07/10/2023
GHEROLD	Pierre	AS Misérieux Trévoux	30/09/2017	30/09/2023
HALILI	Qamil	AS Misérieux Trévoux	30/09/2017	30/09/2023
HAMMAD	Lennine	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
HERMANN	Magali	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
ILLANDI	Hervé	Serrières Villebois	23/09/2017	23/09/2023
JALOUT	Morad	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
KAABECHE	Bilal	Bourg Sud	30/09/2017	30/09/2023
KHELIFI	Yasser	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023

LAAOUAJ	Farid	Bourg Sud	30/09/2017	30/09/2023
LE HENAFF	Ludovic	Ambronay	23/09/2017	23/09/2023
LEROY	Laurent	US Vonnas	20/09/2017	20/09/2023
LEURENT	Rémi	AS Misérieux Trévoux	30/09/2017	30/09/2023
MAUCOTEL	Gérard	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
MEJEAN	Régis	AS St Etienne sur Reyssouze	20/09/2017	20/09/2023
MENDES	José	Serrières Villebois	23/09/2017	23/09/2023
MENZAGO	Frédéric	AS Dortan Lavancia	07/10/2017	07/10/2023
MISCIALI	Adriano	FC Valserine	07/10/2017	07/10/2023
MONIEZ	Laurent	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
N'DAO	Hamatt	Bourg Sud	30/09/2017	30/09/2023
OLIVIER	Yvan	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
PASCAL	Hervé	US Tenay	23/09/2017	23/09/2023
PERRIER	Thierry	SC Mille Etangs	30/09/2017	30/09/2023
PETIT	Yohan	Bellegarde CO	07/10/2017	07/10/2023
RECHARD	Philippe	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
SAOUD MAAROUF	Kadda	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
SELIG	Christophe	SC Mille Etangs	30/09/2017	30/09/2023
SZAL	William	Serrières Villebois	23/09/2017	23/09/2023
TRIPOZ	Thierry	FC Curtafond Confrançon	20/09/2017	20/09/2023
TRUJILLO	Manuel	US Tenay	23/09/2017	23/09/2023
VILLOND	Arnaud	Ambérieu FC	23/09/2017	23/09/2023
VIVIET	Julien	US Marsonnas Jayat Béréziat	20/09/2017	20/09/2023
ZEGHARI	Bilal	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023
ZIATI	Mohamed	Bourg Sud	07/10/2017	07/10/2023

## COMMISSION FEMININE

### Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F le **Samedi 14 Octobre prochain** à St André sur Vieux Jonc.

A cette occasion, merci de bien vouloir inscrire vos équipes exclusivement féminines en complétant les points suivants avant le 09 Octobre prochain :

<https://forms.gle/1MBU52NEUobjWfDh7>

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89

Le Président de la Commission,  
Vincent JACUZZI

# COMMISSION STATUT ARBITRAGE

## Compte rendu de la réunion du 20 Septembre 2023

Présents : Philippe NAEGELLEN, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

Excusés : Bernard ALBAN, Romain JARJAVAL

### 1- Préambule :

Les décisions prises par la Commission du Statut de l'arbitrage lors de la présente réunion, se réfèrent aux articles du nouveau règlement Fédéral du Statut de l'Arbitrage applicable depuis la saison 2022/2023.

La Commission du Statut de l'arbitrage a notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

### 2- Rappels :

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue pendant **2 ans** à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de **4 saisons** après sa démission.

Le prochain club de l'arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

### 3- Courriers :

- PVFC OYONNAX : La Commission a bien reçu votre courrier de demande de mutation supplémentaire. Demande transmise à La Ligue qui vous a fait une réponse.
- Oyonnax ATT : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe à définir (en attente d'une réponse de La Ligue concernant une procédure règlementaire). En attendant vous ne pouvez pas inscrire de muté supplémentaire.
- Valserhône FC : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe 1.

### 4- Clubs de District en défaut au statut de l'arbitrage au mois de Septembre 2023 :

#### **« II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024**

*Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au **31 octobre 2023**.*

*Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.*

*A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs ».*

## COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

### **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

### Réunion du 26 Septembre 2023

Présents : MM BOURDON, PELLET, VERNAY, BACONNET, GUTIERREZ.

Excusé : M. DELIANCE

#### **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Courrier :

- Portes de l'Ain : réclamation (Centre Dombes 1/Portes de l'Ain 1 – D2 B)
- Côtère Luenaz : réclamation (Feillens 3/Côtère Luenaz 1 – D2 A)
- Veyle Saône : réclamation (Dombes Bresse 2/Veyle Saône 2 – D2 B)
- FO Bourg : reçu rapport demandé
- Dortan Lavancia : amende supprimée
- St Marcel : réponse sera faite
- Montréal : amende supprimée

#### **Dossier n° 16**

**Match n° 27214385 : Cormoranche 2/Mille Etangs 2 – Seniors D5 poule E – du 24/09/2023**

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Mille Etangs 2 : 0 but / - 1 point

Cormoranche 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 44 €uros au District.

#### **Rectificatif PV N° 15**

**Match n° 27067072 : Montréal 1/Viriat 1 – U18 D2 poule B – du 16/09/2023**

Suite à erreur, la personne PIN Guillaume est bien inscrite sur la feuille de match en tant qu'assistant 2 et ne possède pas de licence en 2023/2024.

Le club de Viriat est amendé de 55 €uros au District pour personne non licenciée.

### **Dossier n° 18**

#### **Match n° 27214035 : Béon 1/Turcs Virieu 1 – Seniors D5 poule B – du 24/09/2023**

Lors du contrôle des licences, il apparaît que l'arbitre Mr DEBLASI Jérémy ne possède pas de licence officielle.

Après vérification, Mr DEBLASI Jérémy ne possède pas de licence au club de Béon.

Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par le District, tout dirigeant, arbitres, etc... doit être titulaire d'une licence établie au titre de la saison en cours (article 59 des Règlements de la FFF et rappelé toutes les semaines dans le PV du District).

La commission sanctionne le club de Béon d'une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

### **Dossier n° 19**

#### **Match n° 26447007 : Centre Dombes 1/Portes de l'Ain 1 – Seniors D2 poule B – du 24/09/2023**

Réserve d'avant match du club de Portes de l'Ain concernant la qualification et la participation de joueurs mutés hors période du club de Centre Dombes jugée non recevable car insuffisamment motivée.

Réserve requalifiée en réclamation d'après match.

Réclamation non recevable car non transmise par le la boîte mail officielle du club.

Pour mémoire, rappel fréquent de cette procédure au P.V.

Le club de Portes de l'Ain est redevable de la somme de 49 €uros au District.

### **Dossier n° 20**

#### **Match n° 26891167 : Bressans FC 2/Fo Bourg 1 – Seniors Coupe de l'Ain – du 17/09/2023**

Réclamation d'après match du club de Bressans FC en date du 18/09/2023 contre le club de Fo Bourg. Le joueur FLAYOU Jihad, licence n° 2544903897, a écopé de la sanction suivante : match auto + 2 fermes + arbitrage.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des R.G. de la FFF, la Commission des Règlements du District se saisie du dossier.

Cette évocation a été transmise au club de Fo Bourg qui nous a fait part de ses observations.

Considérant qu'en pareille circonstance, la Commission des Règlements du District évoque la première rencontre non homologuée.

En conséquence, le joueur FLAYOU Jihad, licence n° 2544903897, ne pouvait pas participer à la rencontre.

En conséquence, la Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fo Bourg.

L'équipe de Bressans FC 2 est qualifiée pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le joueur FLAYOU Jihad est sanctionné d'un match de suspension avec effet au 2 Octobre 2023 pour avoir participé à une rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Le club de Bourg Fo est redevable de la somme de 109 €uros au District pour avoir fait participer un joueur suspendu à la rencontre.

### **Dossier n° 21**

#### **Match n° 26452932 : Feillens 3/Côtière Luenaz 1 – Seniors D2 poule A – du 24/09/2023**

Réclamation du club de Côtière Luenaz contre le club de Feillens concernant la participation de plus de 2 joueurs mutés hors période.

Après vérification, il s'avère que 3 joueurs de l'équipe de Feillens 3 disposaient d'un cachet mutation hors période.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Feillens.

Score :

Feillens 3 : 1 but / 0 point

Côtière Luenaz 1 : 0 but / 0 point

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.  
Le club de Feillens est redevable de la somme de 49 €uros au District.

**Dossier n° 22**

**Match n° 26447133 : Dombes Bresse 2/Veyle Saône 2 – Seniors D2 poule B – du 24/09/2023**

Réclamation du club de Veyle Saône portant sur d'éventuels dysfonctionnement liés à la FMI.

Après examen de la feuille de match, la commission constate que celle-ci a été signée avant match par les 2 capitaines et l'arbitre.

En conséquence, la commission ne peut donner suite à cette réclamation.

Le club de Veyle Saône est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Le président,  
Maurice DELIANCE

# SPORTIVE SENIORS

Réunion 26 septembre 2023

Courriers reçus :

**Anglefort As** : arrêté municipal pour terrain pour cause de travaux.

Rencontre D4 poule B du 15 octobre **J5 inversée** et retour **J15 inversée**.

**Co Plateau** : valide la Demande de modification de rencontre inversion **J5 et J15**.

**Belley Cs** : demande modification horaire rencontre D4 poule B du 1 octobre.

**Anglefort As** : validation modification rencontre D4 poule B du 1 octobre à **12h30**.

**Belley Cs** : demande modification horaire rencontre D3 poule C du 1 octobre.

**Plaine Revermont Foot** : validation modification rencontre D3 poule C du 1 octobre à **15h00**.

**Grièges Pt Veyle As** : rencontre D4 poule D du 1 octobre **au stade Municipal de GRIEGES**.

**Portes de l'Ain Sc** : rencontres équipe 2 en D4 poule C **au stade municipal de TRAMOYES**.

**Ol. Sud Revermont01** : rencontre D4 poule A du 1 octobre à **12h00** (Coupe de France 15h00).

**Thoissey Esvs** : demande modification de rencontre D2 poule A du **1 octobre**.

**Plaine Revermont Foot** : refus pour avancer rencontre D2 poule A du 1 octobre.

**Veyle Saône Fc** : rencontres D2 poule A et D3 poule C du 1 octobre **au comp. Com. de LAIZ**.

**Viriat Cs** : desideratas pour S2 D2 et S3 D3, **correction faite**.

**Lagnieu Cs** : rencontre D3 poule C du 1 octobre à **13h00** (Coupe de France F. à 15h00.)

**Valserhône Fc** : problème de desideratas, réponse faite.

**Bourg Sud** : problème de planification, en cours de vérification réponse à faire.

**Marboz Esb** : demande modification horaire rencontre D5 poule H du 30 septembre.

**Hautecourt Romanèche As** : validation modification rencontre D5 poule H du 30 Septembre à **19 h**.

**Bresse Nord Fc** : rencontre D5 poule G du 30 Sept. **au stade municipal de ST JULIEN sur REYS**.

**Haut Revermont Fc** : demande pour inversion rencontre du 22 octobre, **réponse faite**.

**Côt. Meximieux Villieu** : demande pour modification rencontre D5 poule C, en attente de réponse du Fc Priay.

**Suite au 4<sup>ème</sup> tour de la coupe de France M. les rencontres suivantes :**

- D1 : **Jassans Frans Foot 1 – Valserhône Fc 1**
- D2 poule A : **Serrières de Briord Villebois Fc 1 - Attignat As 1**
- D2 poule B : **Ol. Sud Revermont01 1 – Dombes Bresse Fc 2**
- D3 poule A : **Oyonnax Att 2 – Côt Meximieux Villieu 1**

**sont reportées au 29 octobre.**

Po/la Commission Sportive,  
Jacques CONTET et David BEREIZIAT

# COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion 26 septembre 2023

Courriers reçus pour catégorie U18 :

**Hautecout Romanèche As** : rencontre U18 D4 poule I du 30 septembre au complexe sportif ..... communautaire de VILLEREVERSURE.

**Mille Etangs Sc** : problème sur rencontre U18 D4 poule K. (Commission règlement).

**Arbent Marchon Us** : **modification de rencontre U18 D2 poule B.**

**Marboz Esb** : accord pour rencontre D2 poule B **au samedi 30 septembre à 14h30.**

**(Rappel vous devez utiliser le document MODIFICATION D'UNE RENCONTRE).**

**Veyle Saône Fc** : demande modification de rencontre U18 D4 poule K du 30 septembre.

**Misérieux Trévoux As** : accord pour rencontre à **10h au compl. Communautaire de LAIZ.**

**Document Modification d'une rencontre validé par les 2 clubs.**

Courriers reçus pour catégorie U15 :

**Bettant Js** : rencontre U15 D3 poule D du 1 octobre **au stade Les Cattes de VAUX en BUGEY.**

**Bettant Js** : rencontre U15 D4 poule J du 1 octobre **au stade A. BERTHIER de ST DENIS en BUGEY.**

**Bettant Js** : rencontre U15 D3 poule D du 15 octobre **au stade Les Cattes de VAUX en BUGEY.**

**Côt. Meximieux Villieu** : demande d'inversion rencontre U15 D4 poule K.

**Montluel Fc** : accord pour **inversion rencontre U15 D4 poule K du 15 octobre.**

***Pensez à utiliser le document modification de rencontre en ligne sur site du district.***

Po/la Commission Sportive Jeunes,  
Jacques CONTET et David BEREIZIAT

# VETERANS

Réunion du 26 Septembre 2023

Clubs engagés pour le championnat :

- **Ambronay St Jean le Vx**
- **Bettant Js**
- **Côt. Luénaz Fc**
- **Mas Rillier Fc**
- **St Denis Ambutrix Fc**

Clubs engagés en coupe R. MORANDAS :

- **Bagé As**
- **Ambronay St Jean le Vx**
- **Bourg Sud**
- **Centre Dombes Fc (2 équipes)**
- **Côt. Luénaz Fc**
- **Dombes Bresse Fc**
- **Manziat Fc**
- **Mas Rillier Fc**
- **Plaine Tonique Fc (2 équipes)**
- **Veyle Saône Fc**
- **Marboz Esb**
- **Côt. Meximieux Villieu**
- **Ol. St Denis Les Bourg**
- **Ol. Rives de l'Ain**
- **Priay Fc**
- **Mille Etangs Sc**
- **St Denis Ambutrix Fc**
- **Replonges Us**
- **Veyle Vx Jonc Fc**

**Fin des engagements le 2 octobre 2023 (envoyer un e.mail)**

# SPORTIVE FEMININES

## RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

**L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.**

**Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.**

Réunion 26 septembre 2023

### Courriers U18F :

**Sud Isère Fc** : retrait de l'équipe en championnat district de l'Ain U18 F à 11.

**Ain Sud** : engagement équipe championnat district U18 F, rencontres à 15h30 le samedi.

**Cette équipe remplace Sud Isère Fc le calendrier a été modifié.**

**Essor Bresse Saône – Ain sud Foot** reprogrammée le **21 octobre à 15h30** stade des Dimes FEILLENS.

**Oyonnax Pvc** : demande report de rencontre.

**Attignat As** : accord pour report. Rencontre reprogrammée le **21 octobre 13h00**.

### Courriers S.F. à 8 :

**St Denis Ambutrix Fc** : problème horaire pour rencontre contre Dortan Lavancia As.

**Dortan Lavancia As** : en accord avec St Denis Ambutrix nous proposerons une autre date.

**OI. Buyatin** : report rencontre du 24 septembre.

**Thoissey Esvs** : accord pour rencontre, reprogrammée 26 novembre à 10h00.

### Courriers S.F. à 11 :

**Mille Etangs Sc** : rencontres à domicile le **dimanche à 15h00**.

**Suite au 2<sup>ème</sup> tour de la coupe de France F. le 1 octobre les rencontres suivantes :**

- Oyonnax Pvc – Essor Bresse Saône
- Bas Bugey Rhône – Thoissey Esvs
- Misérieux Trévoux As – Attignat As
- Bresse Nord Fc – Bressans Fc

**sont reportées au 14-15 octobre 2023.**

**Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser footclubs ou le document en ligne sur le site du district.**

**Les E.mail doivent être adressés au district avec la boîte officielle des clubs.**

**Les courriels des boîtes personnelles ne seront pas traités.**

Po/la Commission Sportive Féminines,  
Jacques CONTET et David BEREIZIAT

FOOT AIN – Bulletin Officiel n° 10 du 28 Septembre 2023

# COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

## PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

### PPF U12 (joueurs nés en 2012)

Clubs ayant signalé leurs joueurs (mail du jeudi 21 septembre – boîte officielle) – **réponse avant le 8 octobre**

A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL

FOOT TROIS RIVIERES

A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ

F.C. MAS RILLIER

PLASTICS VALLEE F.C.

VALSERHONNE FOOT

### PPF U13 (joueurs nés en 2011)

Clubs ayant signalé leurs joueurs (mail du jeudi 21 septembre – boîte officielle) – **réponse avant le 8 octobre**

A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL

FOOT TROIS RIVIERES

PLAINE REVERMONT FOOTBALL

A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ

F.C. MAS RILLIER

PLASTICS VALLEE F.C.

VALSERHONNE FOOT

## FORMATIONS DE CADRES



### Formations d'éducateurs saison 2023/2024

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>CFI</b>	Dates à définir										
Projet club											
<b>CFI</b>						03/01 et 04/01 8h - 18h					
Futsal											
<b>CFI</b>						06/01 et 13/01 8h - 18h					
Gardiens de but											
<b>CFI U6 - U9</b>			1ère session 21/10 et 11/11 9h - 17h				2ème session 14/02 et 06/03 9h - 17h				
Foot à 4, à 5											
<b>CFI U10 - U13</b>					1ère session 01/12 et 22/12 9h - 17h		2ème session 14/02 et 06/03 9h - 17h				
Foot à 8											
<b>CFI U15 - U19</b>			1ère session 21/10 et 11/11 9h - 17h			2ème session 26/01 et 16/02 9h - 17h					
Foot à 11 Jeunes											
<b>CFI Senior</b>					1ère session 01/12 et 22/12 9h - 17h	2ème session 27/01 et 17/02 9h - 17h					
Foot à 11 Senior											
<b>CERTIFICATION</b>			28-oct						27-avr		
CFF1-CFF2-CFF3											
<b>CERTIFICATION</b>			20-oct						05-avr		
CFF4											

Les inscriptions sur ces formations se font via le site internet de la Ligue : rubrique "formations"/"inscriptions".

Les clubs souhaitant accueillir des modules de formations d'éducateurs sont priés de prendre contact avec la Commission Technique à l'adresse mail suivante : [jmbressoux@ainfff.fr](mailto:jmbressoux@ainfff.fr)

# COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

## Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique voulue  
et dans le PV .

**U13**

## Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil      Pratique      Foot Réduit      Choisir la catégorie voulue

## Championnat U13 2023/2024 1<sup>ère</sup> Phase

Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U13

Compétition      Championnat « Autre libre U13 District »  
Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U13 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateau à l'aide de Footclubs.  
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

## Horaires des rencontres

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 13 h30  
Possibilité de jouer à : 13 h, 14 h, 14 h 30 ou 15 h sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.  
Pour tout autre horaire, il faut l'accord du club adverse

Clubs évoluant à 13 heures

A Attignat  
A St Martin du Mont

Clubs évoluant à 14 heures

A St Trivier de Courtes (Bresse Nord)  
A St André / Vieux Jonc (Veyle Vieux Jonc)  
A Grièges (Grièges Pont de Veyle)

**Feuilles de match manquantes**      Amende : 9 €      Merci de nous les envoyer par mail

### **Journée du 16 Septembre 2023**

Poule B : CS Belley      9 € aucun score

Poule D : Bresse Tonic Foot      9 €

Poule E : Plastics Vallée 2      9 € aucun score

Poule J : Nantua 1      9 €

Plastics Vallée 4      9 € aucun score

Poule K : Montréal 4      9 €

Veyziat 1      9 € aucun score

Poule L : CS Belley 3      9 € aucun score

Poule M : Châtillon la Palud      9 €

Poule Q : Replonges 3      9 €

## Engagement 2<sup>e</sup> Phase

Vous avez jusqu'au **8 Octobre 2023** pour engager de nouvelles équipes.

### Festival Foot U13 Pitch

Le premier tour du festival Foot U13 Pitch de la saison **2023 – 2024** se déroulera le **samedi 14 Octobre 2023 et le second tour le 11 Novembre 2023**. Les équipes premières de chaque club sont automatiquement engagées.

Le tirage du premier tour est sur le site (Accueil, Foot Réduit, choisir la pratique U13

**U11**

### Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil      Pratique      Foot Réduit      Choisir la pratique voulue

### Championnat U11 2023/2024 1<sup>ère</sup> Phase

Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U11

Compétition    Championnat « Autre libre Foot Animation District U11 »

Les clubs recevant devront saisir les résultats de toutes les rencontres U11 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.  
Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

### **Horaires des rencontres**

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

### **Engagement et changement de Niveau 2<sup>e</sup> Phase**

Vous avez jusqu'au **15 Octobre 2023** pour engager de nouvelles équipes ou demander à changer de Niveau.

**Feuilles de match manquantes**      Pas d'amende

Merci de nous les envoyer par mail

#### **Journée du 16 Septembre 2023**

Poule A : Plastics Vallée 1

Poule B : Plaine de l'Ain 1

Poule E : Plastics Vallée 2

Poule I : Curtafond Confrançon 1

Poule K : Dortan 1

Poule L : Serrières Villebois 3

Champagne Artemare 1

Poule M : Ambérieu FC 2

Lagnieu 5

Poule N : OL Buyatin 1

Poule R : St Cyr 1

Poule S : Curtafond Confrançon 2

Plaine Tonique 2

Poule T : Plaine Tonique 3

## U9

### Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil      Pratique      Foot Réduit      Choisir la pratique voulue

### Championnat U9 2023/2024 1<sup>ère</sup> Phase

Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U9

Compétition    Championnat « U9 Phase 1 »

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U9 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District.

#### **Horaires des rencontres**

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

Les plateaux se déroulant à

St Maurice de Beynost (Ain Sud) débutent à 9 h 30

Miribel (Le Mas Rillier) débutent à 9 h 30

#### **Engagement et changement de Niveau 2<sup>e</sup> Phase**

Vous avez jusqu'au **15 Octobre 2023** pour engager de nouvelles équipes ou demander à changer de Niveau.

## U7

### Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

Accueil      Pratique      Foot Réduit      Choisir la pratique voulue

### Championnat U7 2023/2024 1<sup>ère</sup> Phase

Accueil      Foot Réduit      Sous l'image, choisir la pratique U7

Le calendrier apparaîtra dès que les clubs nous les feront parvenir.

Compétition    Championnat « U7 Phase 1 »

Les journées connues ont été saisies.

Merci aux éducateurs de nous envoyer leurs calendriers de la première Phase

Les clubs recevant devront saisir un seul résultat (0 – 0) de toutes les rencontres U7 se déroulant chez eux et scanneront les feuilles de plateaux à l'aide de Footclubs.

Si problème de saisie, envoyer la feuille de plateau par mail au District

#### **Horaires des rencontres**

Horaire officiel toute la saison : Début des rencontres à 10 heures pour certains secteurs et 13 h 30 ou 14 heures pour d'autres

Possibilité de jouer à 9 h 30, 10 h 30 ou 11 heures sous réserve que les clubs adverses soient prévenus.

# **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

## **Informations préliminaires pour les classements**

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## **Vérifications initiales ou décennales des installations**

- Installation du complexe sportif communautaire de Laiz NNI012030101 – remplacement de la pelouse synthétique – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non conformités dont une majeure.
- Installation du stade municipal de Villebois NNI 014440101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Frans NNI 011660101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

## **Prochaines programmations**

- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I
- Stade municipal de Colomieu NNI 011100101
- Stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101
- Stade Marceau 1 de Coligny NNI 011080101

Pour la CDTIS : JF JANNET